

allemandes en France

Depuis plus de 25 ans, nous conseillons et accompagnons les entreprises françaises, suisses et belges ainsi que leurs filiales allemandes dans tous les aspects juridiques de leurs activités en Allemagne. Aux côtés des cadres dirigeants, des départements ressources humaines, des services juridique et financier ainsi que des équipes commerciales, nous assistons de la même manière les sociétés





News | Droit social | Allemagne

## Sociétés en Allemagne : frais de déplacements forfaitaires remboursés aux salariés allemands à partir de 2021 lors de leurs déplacements professionnels à l'étranger

16 décembre 2020

Les autorités fiscales allemandes viennent de publier les frais de déplacements forfaitaires pour les déplacements professionnels à l'étranger qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

À partir de 2021, les salariés allemands qui se rendent en France à des fins professionnelles peuvent se faire rembourser les frais de repas forfaitaires journaliers indiqués dans le tableau ci-dessous. Ces montants ne sont pas imposables. Tout montant remboursé par l'employeur au-delà de cette limite constitue un avantage en nature dont il doit être tenu compte sur le plan fiscal et social en vue de la détermination des charges sociales et de l'impôt sur le revenu.

<u>revenu</u> .					
Durée d'absence	Frais de repas forfaitaire par jour calendaire en euros				
	<u>Lyon</u>	<u>Marseille</u>	<u>Paris et</u> 92, 93, 94	Strasbourg	Reste de la France
Supérieure à 8 heures	36	31	39	34	29
Minimum 24 heures	53	46	58	51	44
Inférieure ou égale à 8 heures	0	0	0	0	0



Ulrich Martin
Rechtsanwalt

martin@rechtsanwalt.fr

T + 33 (0) 3 88 45 65 45



Jörg Luft
Rechtsanwalt
luft@rechtsanwalt.fr
T + 49 (0) 7221 30 23 70

www.rechtsanwalt.fr



Tous les forfaits pour le traitement fiscal des frais de déplacement et des indemnités de déplacement professionnels à l'étranger à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont indiqués dans la circulaire du ministère fédéral allemand des finances en date du 3 décembre 2020 qui est consultable ici (en langue allemande).

Notre équipe reste à votre disposition pour toute question à ce sujet. welcome@rechtsanwalt.fr